



Le chemin de l'école en toute sécurité



L'aménagement le plus sûr, c'est notre comportement!

Et si l'on apprenait à partager la rue ?

Agir ensemble pour changer les comportements !



Je suis un enfant,

Mon angle de vision n'est que de 70° (moins de la moitié que celui d'un adulte !).

4 secondes me sont nécessaires pour percevoir qu'un véhicule est en mouvement (contre 1/4 seconde pour un adulte !).

Je suis facilement distrait.

Ma taille me dissimule et m'empêche de tout voir.

Je suis donc particulièrement vulnérable dans la rue.



Pour être en sécurité, nous devons :

- Marcher sur le trottoir ou sur les zones réservées aux piétons,
- traverser sur le passage piéton,
- regarder à gauche puis à droite puis à gauche avant de traverser.

Quelques rappels et conseils pour les parents :

- Rien ne sert de courir... **il faut partir à point !**
- Restons attentifs ! Lorsque nous rencontrons des enfants, **ralentissons et arrêtons-nous** pour les laisser passer.
- **Stationnons uniquement sur les emplacements prévus** à cet effet !
- Privilégions les **déplacements à pied** (voir le plan des parkings au verso).
- Et si nous perdons un peu de temps à pied ou à vélo (ce n'est même pas sûr !), pensons à tout ce que notre enfant y gagne en expérience : **observation, autonomie, vigilance !...**



Découvrez les conseils d'Elliot le pilote sur le site : www.securite-routiere.gouv.fr

Le piéton est l'utilisateur le plus protégé par le Code de la route : il est toujours prioritaire sur la chaussée.

Selon l'article R415-11 du Code de la route : il est obligatoire de céder le passage à un piéton engagé sur la chaussée, **même si le feu piéton est rouge.**



Stationner sur un trottoir, sur un passage piéton, sur une piste cyclable est considéré comme « très gênant » au regard du code de la route . Article R.417.11



30 % d'accidents en moins lorsque les automobilistes se garent en marche arrière.